



Communiqué de presse

Paris, le 10 mai 2022

AXA a reçu l'agrément administratif de l'ACPR pour opérer en tant qu'entreprise de réassurance

AXA annonce aujourd'hui qu'AXA S.A., la holding du Groupe AXA, a obtenu son agrément en qualité d'entreprise de réassurance de la part de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)¹, dans le contexte de la transformation précédemment annoncée d'AXA S.A. en réassureur interne du Groupe.

La transformation d'AXA S.A. en réassureur interne du Groupe vise à améliorer la fongibilité du capital dans l'ensemble du Groupe², conformément à la politique de gestion du capital d'AXA.

La transformation sera finalisée à la suite de la fusion³ entre AXA S.A. et sa captive de réassurance, AXA Global Re, actuellement prévue pour la fin du mois de juin 2022.

¹L'obtention de l'agrément en qualité d'entreprise de réassurance d'AXA S.A. fait suite à l'approbation des changements nécessaires aux statuts d'AXA S.A. lors de l'Assemblée générale de ses actionnaires qui s'est tenue le 28 avril 2022.

²AXA S.A. a l'intention de réassurer une partie de ses entités européennes d'assurance dommages par le biais de traités de réassurance en quote-part, renouvelables chaque année.

³Cette fusion est soumise à l'obtention des autorisations réglementaires habituelles.



À PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 149 000 collaborateurs au service de 95 millions de clients dans 50 pays. En 2021, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 99,9 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,8 milliards d'euros. Au 31 décembre 2021, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 051 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42
an.u.venkataraman@axa.com
remi.dousteyssier@axa.com
mikael.malaganne@axa.com

Relations actionnaires individuels : +33.1.40.75.48.43

Relations presse : +33.1.40.75.46.74
julien.parot@axa.com
farah.elmamoune@axa.com
alexiana.cirier@axa.com
baptiste.denis@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats d'AXA, figure en Partie 5 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'enregistrement universel d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (le « Document d'enregistrement universel 2021 »). AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.